

# L'historique d'un fichier Word peut-il constituer une preuve légale de falsification en droit du travail luxembourgeois ?

## Réponse courte

L'historique d'un fichier Word peut constituer un **élément de preuve** mais ne suffit jamais seul à établir juridiquement une falsification devant les tribunaux luxembourgeois. Sa valeur probante est soumise à des conditions strictes d'authenticité, de traçabilité et d'expertise technique indépendante.

## Définition

L'historique d'un fichier Word désigne l'ensemble des métadonnées techniques générées automatiquement lors des opérations effectuées sur le document (création, modification, sauvegarde). Ces données incluent notamment les dates d'intervention, les identifiants des utilisateurs et les versions successives du contenu lorsque le suivi des modifications est activé.

## Conditions d'exercice

Pour être recevable comme élément de preuve, l'historique du fichier doit répondre à plusieurs exigences légales :

- Présentation du fichier original dans son format natif
- Expertise technique indépendante attestant l'intégrité des données
- Traçabilité complète de la chaîne de conservation
- Respect des droits de la défense et du contradictoire
- Conformité aux règles de protection des données personnelles

## Modalités pratiques

La production de l'historique en justice nécessite :

- Une copie forensique certifiée du fichier original
- Un rapport d'expertise informatique détaillé
- La documentation des procédures de conservation
- Le respect du principe de loyauté dans l'administration de la preuve
- La possibilité pour la partie adverse de contester les éléments produits

## Pratiques et recommandations

Pour maximiser la valeur probante de l'historique Word :

- Mettre en place une politique de gestion documentaire rigoureuse
- Activer systématiquement le suivi des modifications
- Sauvegarder régulièrement les versions importantes
- Limiter et tracer les accès aux documents sensibles
- Faire appel rapidement à un expert en cas de suspicion
- Documenter toute intervention technique

## Cadre juridique

- **Article L.121-9 du Code du travail** : encadrement de la surveillance des salariés et des moyens de preuve
- **Article L.261-1 du Code du travail** : principe de liberté de la preuve devant les juridictions du travail
- **Articles 1322-1 et 1322-2 du Code civil** : valeur juridique des documents électroniques
- **Article 1348 du Code civil** : admissibilité des copies numériques
- **Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)** : protection des données personnelles
- **Loi modifiée du 1er août 2018** sur la protection des données dans le cadre des relations de travail

La jurisprudence luxembourgeoise exige systématiquement que l'historique Word soit corroboré par d'autres éléments probants (témoignages, documents connexes, expertises) pour établir une falsification. Il est crucial de préserver l'intégrité technique des fichiers dès la découverte d'une anomalie.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.